

SIAE des communes du BAS-LAN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Service de l'Adduction d'eau potable



***Exercice
2020***

SIAE des communes
du Bas Languedoc
2, Chemin de l'Infirmier - BP15
34 340 MARSEILLAN

Sommaire

1. Contexte	3
1.1. Juridique et national	3
1.2. Evolution du contexte local.....	3
1.3. Le Syndicat	4
1.3.1. Description du Service	4
1.3.2. Composition du Comité Syndical.....	5
1.3.3. Composition de la CAO	5
1.3.4. Composition de DSP	5
1.3.5. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau	5
2. Chiffres clés	6
2.1. Production, Distribution	6
2.2. Abonnés	6
2.3. Longueur du réseau.....	7
2.4. Performance du réseau	7
2.5. Indicateurs financiers	8
2.5.1. Recettes d'exploitation 2017.....	8
2.5.2. Etat de la dette.....	8
2.6. Prix de l'eau	9
2.6.1. Le prix de l'eau Ruraux	9
2.6.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS	10
3. Les orientations budgétaire.....	11
3.1. Analyse du compte administratif 2018.....	11
3.2. Orientations Budgétaires de l'année 2019.....	11
3.3. Aménagement du réseau à moyen terme	12
3.4. Orientation pour le Budget de 2019.....	12
3.5. Flux de Trésorerie pour l'année 2019.....	12

1. CONTEXTE

1.1. Juridique et national

Conformément aux articles L. 2312-1, 3312-1 et 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, à l'article 107 de la loi NOTRe et les nouvelles obligations issues de la LPFP sur le débat d'orientation budgétaire (II de l'article 13), le Débat d'Orientation Budgétaire doit être précédé de l'envoi aux élus d'un rapport d'orientation budgétaire ayant pour but de :

- Présenter la collectivité
- Débattre sur les grandes orientations du budget primitif,
- Informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- Présenter les actions mises en œuvre sur l'année et la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le DOB est obligatoire et doit se tenir au maximum 2 mois avant le vote effectif du budget. Il n'a pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération. Le budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC sera soumis au vote du Comité, lors de sa prochaine séance.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

La nouvelle loi, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes (L. n° 2018-702, 3 août 2018 : JO 5 août 2018), a pour effet d'élargir l'application du mécanisme de représentation-substitution aux syndicats regroupant seulement deux EPCI à fiscalité propre, permettant ainsi d'assurer la pérennité des syndicats d'eau potable et d'assainissement existants.

- Les seuls cas de dissolution sont désormais limités aux syndicats de communes regroupant des communes appartenant à un seul EPCI, conformément aux dispositions de droit commun prévues par la loi.
- Ce nouveau dispositif ne concerne que les communautés d'agglomération et les communautés de communes et pas les communautés urbaines et les métropoles.

1.2. Evolution du contexte local

La loi de décentralisation dite loi NOTRe impacte le périmètre ou simplement la liste de ses membres. En effet, les 14 communes membres de la Collectivité sont rattachées à l'Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI), Sète d'Agglomération Méditerranée. La loi NOTRe confie à ces EPCI à fiscalité propre la compétence Eau de façon obligatoire à horizon 2020. A partir du 1^{er} janvier 2020, Sète d'Agglopôle Méditerranée prendra en charge l'eau potable en leur sein propre ou bien en adhérant au Syndicat.

Le schéma directeur de production et d'adduction d'eau et Des schémas directeurs de distributions d'eau potable en sont en cours d'élaboration ou en révision en collaboration avec les 3 collectivités en charge de la mise en œuvre des SCOT, afin d'anticiper le développement urbain des communes et l'impact sur la gestion des réseaux de distribution d'eau potable. Ils ne seront pas sans conséquence dans les années à venir sur l'organisation et le fonctionnement des ressources et usines, ainsi que sur les travaux à mettre en œuvre par la Collectivité.

L'année 2019 est marquée par la fin de deux chantiers importants de réhabilitation :

- Le premier est la réhabilitation du réservoir du Mont Saint Loup à AGDE pour un Budget de :
 - Lot 1 Génie civil : 804 889 € HT
 - Lot 2 Electricité : 81 202 € HT
 - Lot 3 Canalisation 483 287 € HT
 - Montant Total du Marché 1 369 378 € HT
- Le deuxième Le forage dirigé entre la pointe courte et la Plagette à SETE pour un budget de :
 - Lot 1 Forage dirigé : 956 150 € HT
 - Lot 2 Raccordement : 316 207 € HT

Les travaux de la construction d'une unité de traitement des eaux issues du forage du Boulidou

- Lot 1 Génie civil : 263 645 € HT
- Lot 2 électromécanique et canalisations : 403 127 € HT
- Montant Total du Marché : 666 772 € HT

Ainsi que par le lancement de l'audit du contrat de Délégation du service public de l'eau, sur les 5 dernières années et du lancement de l'étude du choix du mode de gestion du service public de l'eau.

Le comité syndical devra se prononcer sur le choix du mode de gestion du service public de l'eau en janvier 2020.

1.3. Le Syndicat

1.3.1. Description du Service

Le service de l'eau du Syndicat est géré en délégation de service public par un contrat d'affermage qui arrive à terme le 31/12/2021. La Société SUEZ assure la gestion du service de l'eau.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC est un Syndicat mixte à la carte avec :

- 2 compétences obligatoires, la production, et l'adduction
- 1 compétence facultative la distribution

Le Syndicat regroupe, donc, deux catégories de collectivités.

La première catégorie, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- BOUZIGUES
- GIGEAN
- LOUPIAN
- MARSEILLAN
- MIREVAL
- MONTBAZIN
- POUSSAN
- VIC-LA-GARDIOLE
- VILLEVEYRAC

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour les communes
 - MONTAGNAC
 - PINET
 - VIAS
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM)
 - COURNONSEC
 - COURNONTERRAL
 - FABREGUES
 - LAVERUNE
 - MURVIEL-LES-MONTPPELLIER
 - PIGNAN
 - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
 - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
 - SAUSSAN

La deuxième catégorie, dénommée les URBAINS, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour AGDE
- SETE
- MEZE
- Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX

1.3.2. Composition du Comité Syndical

Le Comité syndicat est constitués de 50 délégués titulaires et 50 délégués suppléants

Le Bureau comprend 1 Président, 9 Vice-Présidents et 1 délégué titulaire

1.3.3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président et 5 membres

1.3.4. Composition de la Commission de Délégation de Service Public

Le Président et 5 membres

1.3.5. Composition de Commission de Contrôle Financier

Le Président et 5 membres

1.3.6. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau

Le Président, 5 membres du comité et 8 représentants de la société civile.

2. CHIFFRES CLES

2.1. Production, Distribution

Volumes [m³]	2016	2017	2018
Volume produit	18 410 015	19 550 418	18 511 177
Volume importé	-	-	-
Volume Fabrègues	1 643 024	1 855 167	1 578 781
Volume mis en distribution	20 053 039	21 405 585	20 089 958
Ventes en Gros (urbains)	11 065 604	11 767 421	10 765 055
Volumes vendus aux abonnés (ruraux)	5 626 517	5 813 258	5 970 823
Volume total vendu	16 692 121	17 580 679	16 735 878
Volumes non facturés	3 360 918	3 824 906	3 354 080

La consommation moyenne en m3 par abonnement et par an est de : 112 114

2.2. Abonnés

Clients	2016	2017	2018
Nombre total clients	42 568	45 497	46 616

Répartition des clients et primes fixes par commune

	Clients	Prime fixe
Bouzigues	1 072	1 092
Cournonsec	1 341	1 351
Loupian	1 222	1 407
Marseillan	8 873	10 298
Gigean	2 613	2 811
Montbazin	1 162	1 206
Saussan	667	685
Mireval	1 332	1 382
Vic la Gardiole	954	2 395
Poussan	2 342	2 586
St Jean de Védas	4 472	5 023
St Georges d'Orques	2 572	2 717
Lavérune	1 311	1 379
Cournonterral	2 769	2 928

Villeveyrac	1 666	
Murviel les Montpellier	748	758
Fabrègues	2 847	3 242
Pignan	3 051	3 294
Pinet	894	980
Montagnac	2 032	2 200
Vias	2 676	2 760
Total des abonnés	46 616	52 189

2.3. Longueur du réseau

	2016	2017	2018
Linéaire du réseau hors branchements en km	786	831	841

2.4. Performance du réseau

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	80,46%	84,81%	88,21%	86,43%	87,17%
Rendement moyen / 3 ans	84,49				
				86,48	
				87,27	

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	18,18	12,79	10,33	11,68	10,36
ILVNC moyen / 3 ans	13,77				
				11,60	
				10,79	

	2014	2015	2016		
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	15,42	10,63	8,23	9,57	8,4
ILP moyen / 3 ans	11,43				
				9,48	
				8,73	

2.5. Indicateurs financiers

2.5.1. Recettes d'exploitation 2018

Recettes d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable

	2016	2017	2018
Total recettes de vente d'eau	3 983 183 €	4 014 531 €	5 278 694 €

Recettes pour la partie exploitant.

	2016	2017	2018
Total vente d'eau domestique	8 972 532 €	9 432 281 €	9 573 366 €

2.5.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018
Encours de la dette	32 487 318,00 €
Annuité	2 990 888,48 €
Flux de trésorerie	6 244 302,99 €
Ratio d'endettement (année)	5,2
Population desservie permanente (200 000)	162,44 €
Population desservie estivale (500 000)	64,97 €

Poids de la dette

La dette du Syndicat est de 32,48 M€ au 1er Janvier 2019 soit 162,44 € par habitant (calcul pour 200 000 habitants). Il nous faut 5 ans en 2019 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

De nouveaux emprunts seront nécessaires dans cette mandature. Le financement sera complété par l'autofinancement et les subventions.

2.6. Prix de l'eau

2.6.1. Le prix de l'eau Ruraux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2018	2019
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	38,8100	39,6900
	Tranche 1 (0 à 150 m3)	0,6578	0,6726
	Tranche 2 (+ 150 m3)	0,8668	0,8864
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	37,6500	37,6500
	N° 1 (0 à 150 m3)	0,3171	0,3171
	N° 2 (+ 150 m3)	0,7113	0,7113
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,08	0,08
	Contre Valeur pollution	0,29	0,27
TVA	5,50%		

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2018	2019	
		Facture 120 m ³	Prix au m ³
Exploitant	117,74 €	120,40 €	1,00 €
Collectivité	75,70 €	75,70 €	0,63 €
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	193,44 €	196,10 €	1,63 €
Agence de l'eau prélèvement	9,60 €	9,60 €	0,08 €
Redevance pollution	34,80 €	32,40 €	0,27 €
Sous Total HT	237,84 €	238,10 €	1,98 €
TVA	13,08 €	13,10 €	
Total [€ TTC]	250,92 €	251,20 €	2,09 €

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	2,09 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,63 €



2.6.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

		AGDE	SETE	SIAEP F/B	MEZE
Volume Souscrit en m3/J		36 800	19 500	16 300	4 000
Participation des Urbains au budget du Syndicat / à leur volume de pointe souscrit	Aux emprunts	712 700,45 €	377 591,21 €	315 648,22 €	77 369,41 €
	Frais de gestion	148 324,10 €	78 582,63 €	65 691,33 €	16 101,78 €
	<i>Total participation</i>	<i>861 024,55 €</i>	<i>456 173,84 €</i>	<i>381 339,55 €</i>	<i>93 471,19 €</i>
m3 facturés		4 756 757	1 705 657	3 466 852	835 789
Coût du m3		0,1810 €	0,2674 €	0,1100 €	0,1118 €
Surtaxe SBL		0,0586 €			
Coût du m3 part SBL		0,2396 €	0,3260 €	0,1686 €	0,1704 €
Surtaxe SUEZ		0,2978 €			
Coût du m3 (SBL – SUEZ)		0,5374 €	0,6238 €	0,4664 €	0,4682 €
Agence de l'Eau		0,0800 €			
Coût du m3 HT		0,6174 €	0,7038 €	0,5464 €	0,5482 €
TVA 5,5%		0,0340 €	0,0387 €	0,0301 €	0,0302 €
Coût du m3 TTC		0,6514 €	0,7426 €	0,5764 €	0,5784 €

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE

3.1. Analyse du compte administratif 2019 au 30/11/2019

<u>En Section d'Exploitation</u>	
Recettes de fonctionnement	7 913 442,19
Excédent reporté	1 248 413,23
Dépenses de fonctionnement	-5 315 126,24
Résultat section de fonctionnement	3 846 729,18
<u>En Section d'Investissement</u>	
Recettes d'Investissement	9 165 332,29
Déficit reporté	-2 235 080,10
Dépenses réelles d'Investissement	-8 556 609,47
Résultat section d'Investissement	-1 626 357,28
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	2 220 371,90

La vue d'ensemble du compte administratif *estimé* au 30/11/2019, en tenant compte des reports de l'année 2019, fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 2 220 371,90 €.

3.2. Orientations Budgétaires de l'année 2020

Le montant des projets à engager sur l'année 2020 représente un montant d'investissement 9,15 M€ TTC

LES PROJETS	COUTS € TTC	SUB. € TTC
Forages : Bouldou - Pesquiers - Vias	528 000 €	50 000 €
Sécurisation de Vias	612 000 €	
Travaux divers - Cournonsec station de pompage	576 000 €	
MBC ancien et nouveau	3 600 000 €	500 000 €
Sécurisation Montagnac	78 000 €	
Nouvelles ressources Usine 2 Fabregues - Désselement	228 000 €	
Réhabilitation des réservoirs	2 400 000 €	
Schémas directeurs - SIG	252 000 €	115 000 €
Siphons de Sète	480 000 €	200 000 €
Aménagements sur terrains privés	396 000 €	
TOTAL DES PROJETS	9 150 000 €	865 000 €

3.3. Aménagement du réseau à moyen terme

LES PROJETS (2021 à 2025)	COUTS K€ TTC
Sécurisation de Vias	9 600 €
Forage des Pesquiers	1 800 €
Marché à Bons de commandes	18 000 €
Surpresseur Cournonsecs	960 €
Securisation Montagnac	4 800 €
Réhabilitations des réservoirs	6 000 €
Ø800 Issanka Gigean (Usine 2 Fabrègues)	3 600 €
Divers	2 400 €
Forage de Vias - Montagnac	600 €
Article 21	1 800 €
TOTAL DES PROJETS	49 560 €

3.4. Orientation pour le Budget de 2020

Section Exploitation			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	400 €	Excédent reporté	500 €
Personnel	320 €	Excédent Vias	100 €
Gestion courante	100 €	Ventes	5 400 €
Intérêts	1 200 €	Participations	1 900 €
Amortissements	3 320 €	Fonds de soutien	470 €
Charges exceptionnelles BRL	500 €	Quote part de Sub	120 €
Virement investissement	2 650 €		
Total	8 490 €	Total	8 490 €

Section Investissement			
Dépenses		Recettes	
Déficit à combler n-1	1 700 €	Affectation du résultat réserves	3 340 €
Quote part de Sub	120 €	Amortissements	3 320 €
Remb emprunts	2 000 €	Autofinancement (vir. expl.)	2 650 €
Terrains agenc	680 €	TVA	1 638 €
Investissements	9 150 €	Subventions	865 €
		Emprunts, avances	1 837 €
Total	13 650 €	Total	13 650 €

3.5. Flux de Trésorerie pour l'année 2020

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement de la dette et pour le solde à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

L'épargne brute est impactée, en 2020, par

- En dépense : la participation du Syndicat pour un montant de 500 000 € au projet de BRL – AQUA DOMITIA qui correspond au 2^{ème} versement sur 3 au total .
- En recettes, le transfert de l'excédent de Vias. L'excédent transféré vient compenser les travaux engagés sur la commune (100 000 €). La dernière échéance sera en 2021.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. **Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette.** Elle traduit l'équilibre : RRF-DRF>Capital dette à rembourser

L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (1 967 926,77 € au minimum soit RRF - DRF).

Cet objectif est atteint, mais il faut être vigilant pour les années à venir.

De plus, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (le remboursement de TVA, les subventions).

Recettes réelles de fonctionnement	7 870,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-2 520,00 €
Flux de trésorerie	5 350,00 €
Capital de la dette à rembourser	-2 000,00 €
Autofinancement Net	3 350,00 €

Pour les années à venir le Syndicat a pour objectif d'investir 3 M€ à 3,5 M€ par an dans son marché à bons de commande travaux, et ce, afin de viser un rendement de réseaux dans les communes de 75% minimum.

Le Prix de l'eau sera nécessairement ajusté pour le financement des travaux de renouvellement mais aussi pour les travaux préconisés par son schéma directeur afin de répondre aux besoins futurs.

